

Le 26 mars 2015  
N° 10-2015

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

Agences  
Régionales de  
Santé

## SOMMAIRE

Page 1 : édito  
Il faut sauver le  
soldat ARS

Pages : 1 à 3  
Rapport de la  
mission Libault sur  
la fluidité des  
parcours

Page 3 :  
Retraites  
complémentaires

Pages 4 à 5:  
Résolution de  
l'encadrement

## Il faut sauver le soldat ARS



Dominique Libault a présenté son rapport "pour favoriser la fluidité des parcours professionnels des agents de la sécurité sociale en ARS". Il faut saluer le travail de la mission et la volonté de transparence de son auteur.

La mission confirme toutes nos craintes ; ainsi, les "projections conduisent à prédire une marginalisation des agents de la sécurité sociale ».

Ce diagnostic est accablant et plus que préoccupant.

Où est l'ambition originelle de création d'une maison commune Assurance Maladie - Etat ?

Comme le dit Dominique Libault il est urgent d'agir et de mettre en œuvre sans tarder les préconisations proposées par cette mission.

Par ailleurs le Secrétariat Général des ministères sociaux a présenté les grandes lignes de la réforme territoriale et la création des sept nouvelles "grandes ARS".

A nouveau, il est urgent d'agir et en premier lieu d'informer et de consulter les IRP des ARS. Le personnel est inquiet et exige des garanties sur son avenir.

**LE DIALOGUE SOCIAL, C'EST MAINTENANT !**

**Alain GAUTRON,  
Secrétaire Général du SNFOCOS**

\* \* \*

## Rapport de la mission Libault sur la fluidité des parcours

Réunion UCANSS sur les ARS du 23 mars 2015

Pour cette première réunion annuelle sur les problématiques des salariés sous Conventions Collectives Nationales de la sécurité sociale exerçant en ARS (avant la réunion de suivi des CCN en septembre), la délégation du SNFOCOS était composée du Secrétaire Général Alain Gautron et des quatre membres du Conseil National de Concertation (Edmée Bert, Joëlle Fatgris, Yvonne Baudouin, Eric Gautron).

Monsieur Dominique Libault était invité à présenter le rapport qu'il s'apprête à remettre à l'UCANSS et au Ministère sur la mission qui lui a été confiée sur la **fluidité des parcours professionnels entre les ARS et les autres organismes de sécurité sociale**.

Bulletin d'information  
édité par le SNFOCOS  
Sous le N° de  
Commission Paritaire  
3 941 D 73 S  
Alain Gautron,  
Directeur Gérant

## Agences Régionales de Santé & Parcours professionnels dans l'institution



30 Mars

Réunion groupe de travail : présentation des actions concernant la gestion des ADD

31 Mars

Communication sur les événements du 70<sup>ème</sup> anniversaire

RPN accompagnement de la réorganisation de la DSI de la branche famille

7 avril

Commission permanente professionnelle des établissements

14 avril

RPN accompagnement de la réorganisation de la Branche Famille / Dialogue social

*La présentation de M. Libault est en ligne sur notre espace adhérent*

Nous ne pouvions être qu'en accord avec les phénomènes décrits par Monsieur Libault puisque nous les dénonçons à l'UCANSS depuis trois ans lors de nos réunions annuelles.

En effet, après que les Sénateurs dans leur rapport de la MECSS aient totalement reconnu nos problématiques, c'est maintenant une figure de la sécurité sociale (Dominique Libault a exercé principalement à la direction de la sécurité sociale dès 1995 avant d'en devenir le directeur de 2002 à 2011 et dirige actuellement l'EN3S, l'école des dirigeants de la protection sociale) qui vient **appuyer nos constats et nos revendications.**

Dans ce rapport M. Libault appelle de ses vœux **plus de fluidité dans les parcours professionnels** entre les ARS et les autres organismes de sécurité sociale.

Il a bien noté, comme le SNFOCOS qui le dénonce depuis plusieurs années, l'évolution de la structure des agents de droit privé avec des **recrutements « hors réseau »**, sur le marché du travail, qui ont atteint en 2013 les deux tiers des recrutements d'agents de droit privé (**66%**).

D'après les projections du rapport, si l'on ne fait rien, les agents issus de la sécurité sociale représenteront **10% du personnel ARS**. C'est toute la mixité de ces deux cultures, Etat et Assurance-Maladie, véritable ADN des ARS, qui risque de disparaître.

Alain Gautron a indiqué que ce constat était très préoccupant pour les ARS mais aussi pour la Sécurité Sociale, avec un **risque réel d'étatisation des ARS** là où l'ambition des Agences était de créer une vraie mixité de ces deux cultures, Etat et Assurance-Maladie, véritable ADN des ARS, qui risque de disparaître cinq ans après. Il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul DG issu des rangs de la sécurité sociale et les chiffres de M. Libault montrent qu'au sein des instances dirigeantes tels les COMEX, le nombre de salariés de droit privé a fondu ; il ne faut pas s'étonner que **cela envoie des messages négatifs** aux collègues. Nous attendons que les préconisations soient suivies d'actions et de résultats.

Il indique par ailleurs qu'il faut rapidement trouver des solutions aux alertes qui existent déjà comme des recrutements d'**agents de directions « hors réseau »** et sans que ceux-ci ne soient diplômés de l'EN3S ou ne remplissent les conditions conventionnelles d'embauche. M. Libault confirme cette inquiétude en avançant même le chiffre de treize agents de directions ainsi recrutés. A la demande d'Alain Gautron, M. Malric, directeur de l'UCANSS, confirme que la liste d'aptitude n'est pas non plus respectée mais ajoute que ces agents de direction ne pourront pas évoluer dans cette carrière à long terme en organisme de sécurité sociale sans satisfaire à nos obligations.

Dans les pistes de réflexion et d'améliorations proposés dans le rapport, beaucoup sont des **revendications du SNFOCOS**, à commencer par le cœur du rapport : améliorer, par des actions, la fluidité des parcours professionnels et offrir de réelles possibilités et opportunités de passer indifféremment d'un organisme de sécurité sociale à une ARS et vice versa dans une carrière.

Le rapport, dans ses préconisations, cite des **actions sur la GRH**. Eric Gautron, secrétaire national en charge des ARS, profite de ce passage pour rappeler les problèmes rencontrés encore sur le terrain par les collègues dans des ARS qui ne sont pas toutes au même niveau dans leurs relations avec l'UCANSS et le respect des textes. A titre d'exemple, non exhaustif, il cite :

- **L'ARS Corse** qui indique à ses salariés ne pas disposer de l'avenant sur la prime de crèche et n'est donc pas en mesure ni de renseigner les salariés, ni à fortiori de payer cette prime.

*Vous lirez dans la  
prochaine Lettre de la  
Michodière un autre  
article sur cette  
réunion à l'UCANSS à  
propos de la réforme  
territoriale.*

- **L'ARS Champagne-Ardenne** qui informe deux mois après son personnel sur l'existence de cette prime de crèche ou encore qui ne respecte pas la convention collective sur l'attribution des points de compétence du régime général et de la MSA.
- **L'ARS Auvergne** qui affirme que l'UCANSS ne l'a pas tenu informé en temps utile et n'applique pas la revalorisation des titres-restaurants au moment de leur augmentation.

Pourtant en juillet dernier déjà, lorsque nous avons évoqué le manque d'information des salariés sur l'évolution des textes conventionnels, le secrétaire général des ministères sociaux nous avait répondu que **les DRH d'ARS étaient destinataires des évolutions conventionnelles** et que l'Ucanss et la Cnamts étaient présentes lors des séminaires des DRH ARS.

**Eric Gautron,  
secrétaire national en charge des ARS**

\* \* \*

## Retraites complémentaires

Deuxième réunion de négociation AGIRC-ARRCO

La deuxième réunion de négociation sur les retraites AGIRC/ARRCO s'est déroulée le 20 février.

L'ensemble des organisations syndicales de salariés a refusé catégoriquement que la **charge du financement** se porte exclusivement sur les retraités et les salariés, en considérant que l'avant-projet présenté par le MEDEF le 17 février dernier, était excessif et déséquilibré.

**Retraites  
complémentaires**

Les organisations salariales ont réclamé, à l'unisson, un **effort du patronat** et notamment une **augmentation des cotisations**.

La délégation patronale considère que l'effort demandé aux entreprises se trouve déjà au rendez-vous, en référence à la conjoncture économique.

Néanmoins, elle propose :

- de reporter de 2017 à 2019 la décote envisagée pour percevoir une retraite à taux plein entre 62 et 67 ans. (génération 1959),
- d'abandonner le taux de pension de réversion, avec option, mais de réduire le taux à 55%. (contre 60 % actuellement).

L'autre sujet de divergence important reste la fusion des régimes, même si tous s'accordent sur le fait que cette possibilité ne résoudra que très partiellement le déficit des deux régimes.

Pour FO « l'important est de sauver la retraite complémentaire des salariés du privé, même si cela passe par une révision des structures ».

Pour le SNFOCOS, la spécificité bien réelle des CADRES ne peut se réduire, ni se résumer, à l'adossement de l'AGIRC.

Prochaine réunion prévue le 10 avril 2015.

**ANNIE SZUFA  
Secrétaire Nationale, en charge des retraites complémentaires**

---

## Résolution de la Commission Permanente Professionnelle de l'ENCADREMENT

Congrès du SNFOCOS de Carry-le-Rouet du 9 au 1<sup>er</sup> mars

Réunis à Carry du 9 au 12 mars 2015, **les cadres dans toutes leurs composantes** déplorent que :

> Depuis de trop nombreuses années, les **réorganisations** et les **restructurations** s'enchaînent sous couvert d'un meilleur service aux bénéficiaires mais sont en fait fondées sur des critères essentiellement financiers qui excluent la prise en compte de l'humain.

> **Le management** « intégré » et/ou par « processus de gestion », mis en place dans les organismes, désorganise les hiérarchies, complexifie les organisations et génère des situations d'isolement, de souffrance au travail.

Ces éléments accentuent la montée des **risques psychosociaux** et mettent en cause la responsabilité pénale de l'employeur.

Les fonctions d'encadrement diffèrent de celles d'exécution. Elles induisent une responsabilité réelle dont la valeur doit être reconnue. Les libellés d'emplois attribués ne correspondent plus aux emplois tenus. L'absence d'emplois repères autorise le remplacement de cadres à des coefficients inférieurs et libère l'employeur de tout engagement en termes d'évolution des carrières.

**Les réductions d'effectifs**, les fusions et mutualisations imposées par les COG (contrats d'objectifs et de gestion) et les CPG (contrats pluriannuels de gestion) figent les carrières de l'encadrement. La déqualification, la surcharge professionnelle et les pressions psychologiques intolérables dégradent les conditions de travail et d'emploi.

**Aujourd'hui, il faut être rémunéré au niveau 8 (coefficient de base) des emplois pour être au plafond de la Sécurité Sociale alors qu'il y a quelques années le niveau 6 suffisait.**

Les cadres sont sous-payés alors qu'ils subissent une inflation des missions et des objectifs à atteindre.

### Encadrement

Le chevauchement des grilles de rémunération amène souvent nos collègues cadres à percevoir une rémunération inférieure à celle des personnes qu'ils encadrent. Ce phénomène de tassement hiérarchique de plus en plus important est préjudiciable aux cadres et à l'organisation des services.

**Nous refusons d'être** la variable d'ajustement dans la gestion de la pénurie.

**Nous réaffirmons** que la priorité est l'augmentation de notre rémunération et le maintien de notre statut.

**A ce titre, nous revendiquons :**

- Le rebasage des coefficients de qualification incluant au minimum la revendication de 40 points avec l'objectif de faire évoluer le premier coefficient de cadre sur le plafond de la Sécurité Sociale par une majoration successive des niveaux supérieurs.
- Une revalorisation immédiate et significative de la valeur du point au titre du rattrapage du pouvoir d'achat.

- 
- L'abandon de la référence limitative à la RMPP, tant dans la refonte d'une nouvelle classification des emplois que dans l'augmentation annuelle des salaires.
  - L'octroi de moyens budgétaires supplémentaires.
  - La définition du statut cadre au sein de l'institution par l'UCANSS.
  - Le déblocage de l'expérience professionnelle jusqu'à la fin de carrière sur une valeur de 2 % par année d'activité.
  - Le remplacement des départs, poste par poste, à niveau égal et un retour à un niveau d'effectifs permettant d'assurer un service public de qualité.
  - L'application stricte des dispositions prévues par l'article 23 de la CCN :
    - Prime de guichet de 4 % pour tout agent exerçant une fonction d'accueil physique ou téléphonique, qu'il soit employé ou cadre,
    - Prime d'itinérance de 15 % pour tout agent, employé ou cadre, en contact avec le public de toute nature qu'il s'agisse de l'informer, de le renseigner, de le former, de le contrôler, et qui se déplace,
    - La régularisation rétroactive et spontanée des sommes dues à ce titre compte tenu des jurisprudences constantes.
  - La généralisation de la prime de crèche quel que soit le niveau de qualification, sur le principe de la non-discrimination.
  - Le doublement de la prime de départ à la retraite.
  - L'alignement des frais de repas et d'hôtellerie pour les employés et cadres sur ceux des ADD pour éviter toutes discriminations.
  - Le remboursement systématique des frais de déplacement quels que soient le motif et le périmètre géographique.
  - L'adéquation de l'échelle de rémunération des cadres avec les fonctions qu'ils assument.
  - L'abandon d'une politique salariale visant à la rémunération individualisée au profit d'une politique totalement conforme à une classification sur 7 niveaux de cadres.
  - Le retour aux emplois repères qui définissaient les fonctions et y faisaient correspondre un niveau de rémunération à respecter.
  - La prise en considération du parcours des jeunes cadres.
  - L'attribution automatique d'un avantage en points de compétence aux cadres qui n'en ont pas bénéficié depuis 3 ans.

**Nous appelons** nos collègues cadres à répondre massivement aux actions visant à faire aboutir les revendications et à se syndiquer au SNFOCOS.

**Nous mandatons** le Bureau National et son Secrétaire Général pour mettre en œuvre toutes actions permettant la réalisation de ces revendications



Retrouvez  
tous nos  
articles sur notre  
site :  
[www.snfocos.org](http://www.snfocos.org)